



Création de SCI à l'occasion d'un divorce

Par **kinounnette**, le **29/06/2018 à 15:25**

Bonjour à tous,
Je viens sur ce forum car je suis dans une situation qui me rend septique...
Je suis en instance de divorce. J'habite encore avec mon mari dans un appartement que nous avons en location tous les 2. Nous ne pouvons plus continuer à vivre sous le même toit. Notre logement actuel coûte 1800 euro. Je gagne 1500 euro et mon mari 6500 euro, nous avons 2 jeunes enfants. Il faudrait que je quitte le logement car je ne peux pas le garder avec mes revenus. Je ne peux pas non plus trouver un logement car aucune agence n'acceptera mon dossier pour un appartement avec au minimum une chambre et je ne peux pas avoir de garant. Je n'ai pas de famille dans la région. Mon mari ne souhaite pas m'aider à trouver en se mettant sur le bail avec moi.
En dernier recours il me propose de monter ensemble une sci pour acquérir un logement pour que j'y vive. Ça lui permettrait d'avoir un intérêt à m'aider.
J'ai peur de m'engager avec mes petits revenus dans un projet qui risque de me mettre sur la paille et qui ne soit pas dans mon intérêt... Qu'en pensez-vous? (Je prends parallèlement des conseils auprès de mon avocate et je fais des demandes de logement social)

Par **Visiteur**, le **05/11/2018 à 20:52**

Bonjour
Pour être justes, si vous créez cette structure, elle pourrait être à 19% des parts pour vous et 81% pour monsieur, qui, en revanche, supporterait une part plus importante des remboursements d'emprunt s'il y a. De votre côté, vos charges financières seraient de 19% de l'emprunt et 81% d'un loyer.